

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2026-049 – Remplacement des blocs de secours – Bâtiments communaux – Société Rexel Flers

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n° 2026-036 en date du 9 avril 2026 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu les offres reçues,
- Considérant la nécessité de procéder aux remplacements des blocs de secours des bâtiments communaux,

DÉCIDE

Article 1 – De procéder à l'achat de blocs de secours pour l'ensemble des bâtiments communaux auprès de la société Rexel Flers – 4783 rue du Bon Marché – Zac des Grands Champs – 61100 Flers pour un montant de 4 372.72 € HT soit 5 247.26 € TTC.

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 19 juin 2026

LE MAIRE

The signature of Sylvain DELANCE is written in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CONDÉ-EN-NORMANDIE' and 'CALVADOS' around a central emblem.